

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 21 décembre 2015 portant fixation du budget initial et du budget annexe du fonds d'intervention régional du premier exercice de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes

NOR : AFSG1530941A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 118 et 131 ;

Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, et notamment son article 56 ;

Vu la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu la loi de finances pour 2016 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1230 du 2 octobre 2015 relatif au fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8 du code de la santé publique, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Arrête :

Article 1^{er}

Le budget initial de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes est arrêté en recettes et en dépenses conformément aux tableaux joints en annexe au présent arrêté. Il est équilibré par un prélèvement de 1 000 000 € sur le fonds de roulement.

Article 2

Le budget initial annexe du fonds d'intervention régional (FIR) de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes est arrêté en recettes et en dépenses à 403 576 049 € conformément aux tableaux joints en annexe au présent arrêté.

Article 3

Le plafond d'emplois autorisés de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes est fixé à 920 emplois en équivalent temps plein travaillé.

Article 4

Le directeur de la sécurité sociale et la directrice des finances, des achats et des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 21 décembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général chargé
des ministères des affaires sociales,*
P. RICORDEAU

ANNEXE

BUDGET INITIAL 2016 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
D'Auvergne-Rhône-Alpes

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DEPENSES			RECETTES	
	BI 2016		BI 2016	
	AE	CP		
Personnel				Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	69 992 500	69 992 500	81 623 060	Subvention pour charges de service public
			61 234 210	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement				Autres financements
	5 351 075	8 230 309	20 303 850	Recettes propres
			85 000	
Intervention (hors FIR)				Recettes fléchées*
<i>dont santé publique et prévention (hors FIR)</i>	10 913 033	3 544 251	0	Financements de l'Etat fléchés
<i>dont politiques médico sociales (hors FIR)</i>	10 913 033	3 544 251	0	Autres financements publics fléchés
			0	Recettes propres fléchées
			0	
Investissement				
	856 000	856 000		
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	87 112 608	82 623 060	81 623 060	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		0	1 000 000	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU DE LA SITUATION PATRIMONIALE

CHARGES	BI 2016	PRODUITS	BI 2016
Personnel	69 992 500	Subventions de l'Etat	61 234 210
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	19 381 598	<i>dont subvention pour charges de service public P 124</i>	61 234 210
Fonctionnement	9 186 309	<i>dont autres financements de l'Etat</i>	
		Autres financements	20 303 850
Intervention	3 544 251	<i>dont contribution AM au fonctionnement</i>	16 688 399
<i>dont santé publique et prévention (hors FIR)</i>		<i>dont CNSA</i>	3 555 451
<i>dont politiques médico sociales (hors FIR)</i>	3 544 251	<i>dont autres financements (versements collectivités territoriales ou établissements publics, ASP, dons, legs et autres subventions)</i>	60 000
		Ressources propres	335 000
TOTAL DES CHARGES (1)	82 723 060	TOTAL DES PRODUITS (2)	81 873 060
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	850 000
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	82 723 060	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	82 723 060

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

	BI 2016
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-850 000
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (C68)	956 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (C78)	-250 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C675)	
- produits de cession d'éléments d'actifs (C775)	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C777)	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-144 000

EMPLOIS	BI 2016	RESSOURCES	BI 2016
Insuffisance d'autofinancement	144 000	Capacité d'autofinancement	0
Investissements	856 000	Financement de l'actif par l'Etat	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 000 000	TOTAL DES RESSOURCES (6)	0
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	1 000 000

BUDGET INITIAL FIR 2016 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
D'Auvergne-Rhône-Alpes

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DEPENSES			RECETTES	
	BI 2016		BI 2016	
	AE	CP		
Fonctionnement (vote)	863 719	863 719	328 315 401	Recettes globalisées
Intervention (vote)	327 451 682	327 451 682	11 078 619	Dotation FIR
<i>dont Mission 1 Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie</i>	56 220 553	56 220 553	21 416 372	<i>dont crédits médico-sociaux</i>
<i>dont Mission 2 Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale</i>	91 986 542	91 986 542	0	<i>dont crédits prévention-santé publique</i>
<i>dont Mission 3 Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire</i>	102 567 302	102 567 302	0	<i>dont PAERPA</i>
<i>dont Mission 4 Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels</i>	76 439 216	76 439 216	0	<i>dont expérimentation télémedecine</i>
<i>dont Mission 5 Développement de la démocratie sanitaire</i>	238 069	238 069	0	<i>dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé</i>
<i>provisions opérations FIR antérieures à 2016</i>	75 260 648	75 260 648	75 260 648	Crédits opérations FIR antérieures à 2016 provisionnées (appels de fonds CPAM)
<i>dont Mission 1 Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie</i>				
<i>dont Mission 2 Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale</i>	392 813	392 813	0	Fongibilité DAF/FIR
<i>dont Mission 3 Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire</i>				
<i>dont Mission 4 Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels</i>	74 867 835	74 867 835		
<i>dont Mission 5 Développement de la démocratie sanitaire</i>				
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	403 576 049	403 576 049	403 576 049	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU DE LA SITUATION PATRIMONIALE

CHARGES	BI 2016	PRODUITS	BI 2016
Fonctionnement	863 719	Recettes globalisées	328 315 401
		Dotation FIR	328 315 401
Intervention	402 712 330	<i>dont crédits médico-sociaux</i>	11 078 619
		<i>dont crédits prévention-santé publique</i>	21 416 372
		<i>dont PAERPA</i>	0
		<i>dont expérimentation télémedecine</i>	0
		<i>dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé</i>	0
		Crédits opérations FIR antérieures à 2016 provisionnées (appels de fonds CPAM)	75 260 648
		Fongibilité DAF/FIR	
		Reprise sur provisions	
		<i>dont crédits médico-sociaux</i>	
		<i>dont crédits prévention-santé publique</i>	
		<i>dont PAERPA</i>	
		<i>dont expérimentation télémedecine</i>	
		<i>dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé</i>	
TOTAL DES CHARGES (1)	403 576 049	TOTAL DES PRODUITS (2)	403 576 049
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	403 576 049	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	403 576 049

	BI 2016
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (C68)	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (C78)	-75 260 648
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-75 260 648

EMPLOIS	BI 2016	RESSOURCES	BI 2016
Insuffisance d'autofinancement	75 260 648	Capacité d'autofinancement	0
		Autres ressources	75 260 648
TOTAL DES EMPLOIS (5)	75 260 648	TOTAL DES RESSOURCES (6)	75 260 648
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	0	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5) - (6)	0